

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance générale du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le lundi 4 août 2014 à 19h à la salle du centre Jean-Guy Prévost sis au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

M. Patrick Courville, conseiller

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Mesdames : Maryse Roy et Reine Simard

Messieurs : Nicolas Chaussé, Jean-Charles David, Guy Gendron, Gaston Guindon, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette et Victor Lyrette

R-0408-127

Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance générale ouverte à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu à 19h que la séance générale soit ouverte.

Adoptée

R-0408-128

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que les deux sujets suivants y soient ajoutés :

600-02 Échange avec la MRC / Entretien enseigne vs bail pour enseigne

700-06 Prêt du centre Jean-Guy Prévost pour la famille Lunam

Adoptée à l'unanimité

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance générale
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** Adoption du procès-verbal de la séance générale du 7 juillet 2014
- 000-04** Suivi au procès-verbal
- 000-05** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipal

- 110-01** Avis de motion / Règlement n° 040814-262, règlement relatif au Traitement des élus municipaux
- 110-02** Projet de règlement n° 040814-262, règlement relatif au Traitement des élus municipaux
- 110-03** Autorisation de célébrant pour «Mariage civil»
- 110-04** Formation des élus municipaux avec Me Johanne Côté au coût de 1 500 \$ plus les frais de déplacement
- 110-05** Deux inscriptions au congrès de la FQM (maire & maire suppléant) au coût de 650 \$/chacun plus les taxes applicables
- 110-06** Deux inscriptions formation précongrès de la FQM au coût de 325 \$/chacun plus les taxes applicables

130 Gestion financière et administrative

- 130-01** Présentation des comptes payés au 31 juillet 2014
- 130-02** Présentation des comptes dus au 31 juillet 2014
- 130-03** Présentation des salaires payés au 31 juillet 2014
- 130-04** Nomination de Piché, Lacroix comptables pour auditer la reddition de compte finale pour le programme «Taxe sur l'essence et contribution au Québec» - TECQ

150 Diverse invitation

- 150-01** Déjeuner-conférence des maires à Wakefield le 3 septembre avec le député Mathieu Ravnat / Les besoins et le programme d'infrastructure pour les municipalités
- 150-02** Tournoi-bénéfice au profit de la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau et du centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu le 27 août au Club de golf Algonquin au coût de 125 \$/personne

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Dépôt du rapport de l'auditeur au 31 décembre 2013

- 200-02** Étude sur les regroupements ou mise en commun de services par le ministère de la Sécurité publique
- 200-03** Acceptation de la démission du pompier volontaire Mickaël Lyrette
- 200-04** Grille tarifaire du ministère de la Sécurité publique - Détermination de la valeur de location des véhicules d'intervention pour l'entraide entre les municipalités
- 200-05** Demande au MDDEFP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un point d'eau - Chemin Pin Rouge
- 200-06** Demande au MDDEFP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un point d'eau - Chemin Di Betta
- 200-07** Demande au MDDEFP pour l'aménagement d'équipements de formation / Ancien site du DET chemin Bourque

300 - TRANSPORT

- 300-01** Remboursement d'une facture pour des travaux de réparation du chemin Barrage Castor
- 300-02** Position du MTQ / Ralentisseur de vitesse - Chemin Baskatong de la pourvoirie Club Brunet jusqu'à la Pointe à David
- 300-03** Demande d'aide à l'amélioration des chemins municipaux /Députée Stéphanie Vallée
- 300-04** Ouverture d'une partie du chemin Baskatong appartenant au Camp touristiques La Pointe à David (entretien hivernal / tarification)
- 300-05** Mécanique Mobile Dano / Installation d'une unité hydraulique sur balai de rue rétractable

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01** Demande d'autorisation au MRNF pour l'autorisation des deux (2) plages / chemins Lac Fiske et Di Betta
- 400-02** Association du Lac Fiske / Demande de deux (2) affiches

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01** Circuit de transport communautaire VG / Adoption des zones d'embarquement
- 500-02** Achat d'un stérilisateur pour la clinique au coût de 2 350 \$ plus les taxes applicables
- 500-03** C O O P de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau / Demande d'accès à un local pour l'implantation d'un bureau mobile - Secteur Nord

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Barrage Mercier / Grand-Remous et Montcerf-Lytton / Demande conjointe
- 600-02** Échange avec la MRC / Entretien enseigne vs bail pour enseigne

700 - LOISIRS ET CULTURE

- 700-01** Projet «Aménagement BIBLIO» / Appel regroupé régional pour des projets de constructions, de rénovations, d'améliorations, ou d'acquisitions d'équipements spécialisés
- 700-02** Les Ours blancs / Partenariat saison 2014-2015
- 700-03** Renouvellement d'adhésion à Loisir sport Outaouais au coût de 184 \$ plus les taxes applicables
- 700-04** Programme des sentiers récréatifs nationaux
- 700-05** Dossier Ville de Maniwaki suspendu / Nouvelle date de Cour
- 700-06** Prêt du centre pour la famille Lunam

800 - CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

R-0408-129

Adoption du procès-verbal de la séance générale du 7 juillet 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, Patrick Courville, de la présentation du Règlement n° 040814-262, règlement visant à remplacer les Règlements n° 0603-06-180 et n° 050514-260, règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Le présent règlement annule tout règlement adopté antérieurement.

QU'une copie du projet de règlement sera déposée et adoptée avant l'adoption du règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses.

QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement n° 040814-262 au moins deux (2) jours avant la présente séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ

R-0408-130

PROJET DE RÈGLEMENT n° 040814-262

**Projet de règlement visant à remplacer
les Règlements n° 0603-06-180 et n° 050514-260
Relatif au traitement des élus municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger les règlements n° 0603-06-180 et 050514-260 sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par la été donné par le conseiller, Patrick Courville, à la séance générale tenue le 4 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 040814-262 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents;

**IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT;
À SAVOIR :**

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES

Une rémunération annuelle totale est fixée à 23 000 \$ pour le maire de la Municipalité de Grand-Remous et une rémunération annuelle totale est fixée à 7 666.68 \$ pour chacun des conseillers de la Municipalité de Grand-Remous. Ces rémunérations se répartissent comme suit :

Les deux tiers de la rémunération versée représentent l'honoraire annuel dans chacun des cas et un tiers de la rémunération versée représente l'allocation de dépenses inhérentes à la charge de municipalité.

Maire	Actuel	Projeté
Honoraire annuel	8 616.36 \$	15 333.32 \$
Allocation de dépenses	4 308.12 \$	7 666.68 \$
Rémunération annuelle totale	12 924.48 \$	23 000.00 \$

Conseiller	Actuel	Projeté
Honoraire annuel	2 876.16 \$	5 111.12 \$
Allocation de dépenses	1 431.84 \$	2 555.56 \$
Rémunération annuelle totale	4 308.00 \$	7 666.68 \$

ARTICLE 3 - MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle de 2 000.00 \$ par année et versée mensuellement.

Si le maire suppléant remplace le maire pendant plus de deux (2) mois, il aura droit, à compter de ce moment jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une somme égale au traitement du maire pendant cette période.

ARTICLE 4 - RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 5 - INDEXATION

En conformité à l'article 5 de la Loi sur le Traitement des élus, le traitement annuel (rémunération et allocation de dépenses) sera indexé à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation établi selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada ou égale à l'indexation des salaires de la convention collective si celle-ci est plus élevée.

ARTICLE 6 - VERSEMENT DU TRAITEMENT DES ÉLUS

Les membres du Conseil reçoivent leur traitement par dépôt direct le dernier mercredi de chaque mois.

ARTICLE 7 - ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge les règlements n° 0603-06-180 et n° 050514-260 à toutes fins que de droit.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

R-0408-131 Désignation d'un célébrant au «Mariage civil» ou à «l'Union civile»

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe, soit désigné pour agir comme célébrant au «**Mariage civil**» ou à «**l'Union civile**», et ce pour la durée de son mandat comme maire de la Municipalité de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-132 Formation des élus et des employés municipaux par Me Johanne Côté de la Firme Prévost Fortin D'Aoust, Avocats

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser une dépense de 1 500 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement pour la formation des élus et des employés municipaux. Cette formation sera donnée par Me Johanne Côté de la Firme Prévost Fortin D'Aoust, Avocats.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-133 Inscription au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser une dépense pour l'inscription au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités au coût 650 \$ par participant plus les taxes applicables.

Le maire, Gérard Coulombe, et la mairesse substitut, Johanne Bonenfant sont autorisés à assister au congrès. Les frais et les dépenses seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-134

Inscription à une formation précongrès de la Fédération québécoise des municipalités

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser une dépense pour l'inscription à une formation au précongrès de la Fédération québécoise des municipalités au coût 325 \$ par participant plus les taxes applicables.

Le maire, Gérard Coulombe, et la mairesse substitut, Johanne Bonenfant seront inscrits à une formation chacun. Les frais d'inscription seront assumés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-135

Présentation des comptes payés au 31 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014, dont celle-ci représente la somme de 20 141.37 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-136

Présentation des comptes dus au 31 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'un supplément de comptes dus a été remis aux membres du conseil au plénier tenu avant la séance générale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014, dont celui-ci représente une somme de 38 080.58 \$ et d'un supplément au montant de 10 900.47 \$, le tout pour une somme totale de 48 981.05 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-137

Présentation des salaires payés au 31 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014, dont celle-ci représente la somme de 66 747.79 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-138 **Nomination de Piché, Lacroix comptables**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que Piché, Lacroix comptables soit nommée pour auditer la reddition de compte finale pour le programme «Taxe sur l'essence et contribution au Québec» - TECQ.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-139 **Déjeuner-conférence des maires avec le député Mathieu Ravignat**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe, et les conseillers, Patrick Courville et John Rodgers, sont autorisés à assister au déjeuner-conférence des maires qui se tiendra le 3 septembre 2014 à Wakefield en présence du député Mathieu Ravignat. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-140 **Tournoi-bénéfice au profit de la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau et du Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe, et la conseillère, Martine Coulombe, participe au tournoi-bénéfice annuel de golf de la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau et du Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu qui aura lieu le 27 août 2014 au coût de 125 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

300 - TRANSPORT

R-0408-141 **Demande de remboursement d'une facture par Excavation Lachaine et Fils - Cie 2626-3350 Québec inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du projet de développement de villégiature par M. Guy Lavoie connu sous le nom «Entreprise Jafec inc.» en bordure du réservoir Baskatong;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser un tel projet, un nouveau chemin d'accès a dû être mis en forme à partir du chemin Barrage Castor et à nécessité l'investissement de plusieurs milliers de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une partie des travaux ont été exécutés par Excavation Lachaine et Fils - Cie 2626-3350 Québec inc. durant la période de dégel et ont causés des dommages au chemin Barrage Castor, et ce aux frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 210.99 \$ a été facturé pour les dommages causés au chemin Barrage Castor à Excavation Lachaine et Fils - Cie 2626-3350 Québec inc. plus des intérêts de 179.76 \$, le tout pour un total de 1 390.75 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Jafec inc. a versée à la municipalité une somme de 24 644.81 \$ comme redevances pour la construction de son chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil accepte que les dommages causés au chemin Barrage Castor au montant de 1 390.75 \$ soit pris à même le fond local réservé à la réfection de certaines voies publiques;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu de rembourser la somme de 1 390.75 \$ à Excavation Lachaine et Fils - Cie 2626-3350 Québec inc. et d'aviser ce dernier et le promoteur du projet, M. Guy Lavoie, qu'ils seront tenus responsables des dommages futurs causés au chemin Barrage Castor pour tout travail exécuté durant la période de dégel.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-142

Demande de subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu qu'une demande de subvention au montant de 140 000 \$ soit soumise à la Députée Stéphanie Vallée dans le cadre de demande de subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2014-2015. La description des travaux prévus apparaissent au bas de cette résolution et au document «B» pour les chemins Baie au Sable, Lamoureux et Lyrette et qui consiste à effectuer :

- Creusage de fossé
- Rechargement de matériel et niveleuse
- Changement de ponceaux

Adoptée à l'unanimité

R-0408-143

Ouverture d'une partie du chemin Baskatong appartenant au Camps Touristiques La Pointe à David / Tarification 2014-2015 entretien hivernal

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la tarification 2014-2015 pour l'entretien hivernal d'une partie du chemin Baskatong

appartenant au Camp Touristiques La Pointe à David soit au coût de 4 059.97 \$. Une confirmation écrite des propriétaires devra être transmise par écrit à la Municipalité au plus tard le 27 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-144 Ajournement de la séance générale

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la présente séance soit ajournée pour une durée de cinq (5) minutes.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-145 Réouverture de la séance générale

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la présente séance soit de nouveau ouverte.

Adoptée à l'unanimité

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R-0408-146 Demande aux ministères concernés pour l'aménagement des plages au Lac Fiske et de stationnement chemins Di Betta et Lac Fiske

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que demande soit faite aux ministères concernés afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'aménagement de plages en bordure du Lac Fiske ainsi que de deux (2) stationnements en bordure des chemins Lac Fiske et Di Betta. Madame Julie Rail, directrice générale, est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour la présentation de ces demandes.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-147 Demande d'installation d'affiches par l'Association du Lac Fiske

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la municipalité procèdera à l'installation et à l'achat de deux (2) affiches pour les plages situées en bordure des chemins Lac Fiske et Di Betta. Les frais de fabrication et d'installation seront à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

R-0408-148 **GUTAC-VG - Zones d'embarquement**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité approuve les zones d'embarquement déterminées par l'organisme «**Guichet unique en transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau**».

Adoptée à l'unanimité

R-0408-149 **COOP de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau / Demande d'accès à un local et au service Internet**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la Municipalité accepte de donner gratuitement l'accès à un local et au service Internet à la COOP de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau. Les journées devront être préétablies d'avance et seront autorisées selon les disponibilités du local.

Adoptée à l'unanimité

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R-0408-150 **Demande conjointe entre les Municipalités de Grand-Remous et Montcerf-Lytton**

CONSIDÉRANT QUE le barrage Mercier est le seul endroit dans la partie nord de la municipalité pour une traverse de motoneiges et de VTT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire développer le corridor de sentier pour se rattacher au secteur Baskatong et aux autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le développement touristique de notre municipalité dépend en partie de ces secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du projet de centrale Mercier aux audiences publiques à Grand-Remous, les gens avaient été informés qu'il y aurait un passage pour ce genre de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Montcerf-Lytton et de Grand-Remous désirent travailler conjointement dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que notre municipalité présente une demande conjointe avec la municipalité de Montcerf-Lytton afin que la compagnie Hydro Québec autorise le passage sur la centrale Mercier.

Adoptée à l'unanimité

R-0408-151 **Échange avec la MRC / Entretien enseigne vs bail pour enseigne**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue l'entretien estival (tonte de pelouse) de l'enseigne situé sur la Transcanadienne Sud et appartenant à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue cet entretien année après année, et ce depuis son installation;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de son propre enseigne, la municipalité doit payer un loyer annuel à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'espace utilisé par la municipalité se situe dans un endroit accidenté et que sa superficie est très minime;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que demande soit faite à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin que la facture de loyer annuel soit échangée contre l'entretien estival effectué par la municipalité et que le tout soit effectif au 1^{er} janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

700 - LOISIRS ET CULTURE

R-0408-152 **Renouvellement d'adhésion à Loisir sport Outaouais**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à Loisir sport Outaouais au coût de 184 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0408-153 **Prêt du centre pour la famille Lunam**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que les membres du conseil acceptent de faire le prêt de la salle du centre Jean-Guy Prévost à la famille Lunam pour l'organisation d'une souscription.

Adoptée à l'unanimité

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

La période de questions débute à 19h33.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0408-154 Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance générale à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

**Gérard Coulombe
Maire**

**Julie Rail
Directrice générale**

